



# Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada

## Plan d'évaluation quinquennal 2024-2025 à 2028-2029

Juin 2024



GCDOCS # 125307338

# TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	ii
NOTE DE CONFIRMATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL.....	iii
1. INTRODUCTION .....	1
2. CONTEXTE DE PLANIFICATION.....	1
2.1 <i>Rôles et responsabilités</i> .....	1
2.2 <i>Objet du plan d'évaluation</i> .....	1
2.3 <i>Cadre stratégique et orientation</i> .....	2
2.4 <i>Méthodologie de planification des évaluations</i> .....	2
3. CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PLANIFICATION DES ÉVALUATIONS .....	3
3.1 <i>Principales responsabilités ministérielles</i> .....	3
3.2 <i>Structures des programmes</i> .....	3
3.3 <i>Exemptions de l'application de l'article 42.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques</i> .....	4
3.4 <i>Dépenses prévues et paiements de transfert</i> .....	5
4. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION.....	5
4.1 <i>État d'avancement des évaluations en 2023-2024</i> .....	5
4.2 <i>Mise en œuvre du plan</i> .....	5
4.3 <i>Couverture prévue de l'évaluation</i> .....	6
4.4 <i>Autres activités de la direction générale de l'évaluation</i> .....	8
4.5 <i>Défis</i> .....	11
5. CALENDRIER QUINQUENNAL DES ÉVALUATIONS.....	12
ANNEXE A — CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS 2024-2025.....	15



# ACRONYMES

ACS Plus	Analyse comparative entre les sexes plus
CMRE	Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation
OAN	Organisation des Affaires du Nord
POS	Politiques et orientation stratégique
RCAANC	Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada
RP	Résolution et partenariats
SVE	Secteur de la vérification et de l'évaluation
S et C	Subventions et contributions
SMO	Secteur de la mise en œuvre
TGA	Traités et gouvernement autochtone



# NOTE DE CONFIRMATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

J'approuve le présent Plan d'évaluation ministériel de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada pour les exercices 2024-2025 à 2028-2029, que je présente au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada conformément à la *Politique sur les résultats*.

Je confirme que les exigences suivantes concernant la portée de l'évaluation sont respectées et sont prises en considération dans le présent plan quinquennal :

- prévoir l'évaluation de tous les programmes de subventions et contributions en cours dont les dépenses réelles moyennes pour cinq ans sont supérieures ou égales à cinq millions de dollars par année, en conformité avec les exigences du paragraphe 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ;
- répondre aux exigences des Procédures obligatoires pour les évaluations ;
- appuyer les exigences du système de gestion des dépenses, y compris, le cas échéant, les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les examens d'alignement des ressources.

Je veillerai à ce que ce plan soit mis à jour chaque année et à ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada soit informé de sa mise en œuvre, au besoin.

**Original approuvé le 17 juillet 2024 par :**

Valerie Gideon  
Sous-ministre  
Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada



# 1. INTRODUCTION

Le présent document expose le Plan d'évaluation quinquennal de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada pour la période de 2024-2025 à 2028-2029. Dans l'ensemble du gouvernement du Canada, l'évaluation est comprise comme la collecte et l'analyse systématiques et neutres d'éléments probants pour évaluer le bien-fondé, l'importance ou la valeur. Les évaluations jouent un rôle important dans la prise de décisions, l'innovation et la reddition de compte à l'échelle du gouvernement. Elles visent à fournir de l'information transparente, claire et utile sur les résultats atteints par les ministères et les ressources investies pour y parvenir, en vue de gérer et d'améliorer les programmes, les politiques et les services, ainsi que d'affecter les ressources en fonction du rendement en vue d'optimiser les résultats.

## 2. CONTEXTE DE PLANIFICATION

### 2.1 Rôles et responsabilités

Le rôle de la direction générale de l'évaluation de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada est de fournir des évaluations de qualité et en temps opportun qui contribuent à la base de données probante complète et fiable du Ministère pour appuyer l'amélioration des politiques et des programmes, la gestion des dépenses, le processus décisionnel de la haute direction et du Cabinet et les rapports publics. Les évaluateurs de la direction générale établissent la portée et planifient de nouvelles évaluations conformément à la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor afin de contribuer à répondre aux questions liées à la prestation de résultats pour les Canadiens.

La mise en œuvre et la surveillance du Plan d'évaluation relèvent de la direction générale de l'évaluation du secteur de la vérification et de l'évaluation.

### 2.2 Objet du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation vise à satisfaire aux exigences en matière de responsabilisation et à aider la sous-ministre à s'assurer que des renseignements crédibles, opportuns et neutres sur la pertinence et le rendement continu des dépenses de programme sont accessibles pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes. En outre, le Plan :

- donne l'occasion d'harmoniser les évaluations afin de s'assurer que les besoins en matière d'information du Ministère et d'autres utilisateurs d'évaluations (p. ex. d'autres ministères du gouvernement) sont satisfaits;
- aide à faire en sorte que des évaluations étayant la restructuration de programmes soient planifiées et menées à terme avant le renouvellement des programmes;
- permet aux unités ministérielles chargées d'élaborer le plan ministériel et le rapport ministériel sur les résultats, de même qu'à d'autres groupes participant aux activités de planification stratégique et de rapport, de déterminer à quel moment les évaluations seront prêtes pour guider leur travail;
- instaure des communications régulières et un climat de concertation sur les besoins et les priorités d'évaluation dans l'ensemble du Ministère;
- fourni aux organismes centraux un préavis de la date à laquelle les évaluations seront mises à leur disposition pour appuyer leurs travaux (p. ex. à l'appui d'un mémoire au Cabinet ou de présentations au Conseil du Trésor, etc.).



De plus, le Plan constitue un outil important pour la dirigeante principale de l'évaluation et la Direction générale de l'évaluation du Ministère afin de gérer l'exécution des projets et de planifier les activités de ses ressources humaines.

### 2.3 Cadre stratégique et orientation

Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada est assujetti à la *Politique sur les résultats* (2016) et à la *Directive sur les résultats* (2016)<sup>1</sup> du Conseil du Trésor. La Politique exige que les ministères rendent compte à la fois de leurs dépenses de programme prévues et de la couverture de l'évaluation de leurs programmes permanents de subventions et de contributions, mais elle offre une plus grande souplesse en permettant une planification fondée sur le risque pour ce qui est de la couverture des dépenses de programme, ainsi que la possibilité de reporter les évaluations de plus de cinq ans lorsque les dépenses annuelles moyennes sont inférieures à cinq millions de dollars (au cours de la période quinquennale précédente).

La *Directive sur les résultats* exige que les évaluations soient axées sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Elle clarifie bon nombre des exigences à l'appui de la *Politique sur les résultats*, y compris les rôles et les responsabilités des personnes et du Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation, ainsi que les attentes concernant la planification de la portée de l'évaluation ministérielle.

### 2.4 Méthodologie de planification des évaluations

La direction générale de l'évaluation planifie les évaluations en fonction des responsabilités essentielles et du répertoire des programmes, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre ministériel des résultats de 2024-2025 ainsi que dans le répertoire des programmes de 2024-2025. En 2023-2024, le Cadre ministériel des résultats de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada a été mis à jour dans le but d'être en mesure d'améliorer l'histoire des résultats de Relations Couronne–Autochtones ainsi que d'améliorer la compréhension et la mesure de certains résultats ministériels et résultats des indicateurs ministériels. Le Cadre ministériel des résultats est resté inchangé pour 2024-25 et devrait rester stable pour 2025-26.<sup>2</sup> En ce qui concerne le répertoire des programmes, des mises à jour ont été effectuées pour 2023-24 et pour 2024-25 afin de refléter les changements apportés à la programmation de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada et de permettre de meilleurs rapports financiers et de résultats. Le Cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes 2024-25 sont joints (annexe A).

Il arrive parfois qu'une évaluation soit ajoutée au plan lorsqu'elle est jugée comme une priorité ministérielle par la haute direction. Cependant, pour le plan 2024-2025 à 2028-2029, aucune évaluation n'a été ajoutée au plan en tant que priorité ministérielle. Comme le Plan d'évaluation est mis à jour chaque année, les projets prioritaires sont ajoutés lorsqu'ils sont identifiés et lorsque les ressources sont disponibles pour les réaliser.

La *Loi sur la gestion des finances publiques* (Section 42.1) exige que les ministères évaluent tous les programmes de subventions et contributions en cours tous les cinq ans, et que la planification

<sup>1</sup> La *Politique sur les résultats* fait actuellement l'objet d'un examen, ce qui pourrait entraîner des changements qui auront une incidence sur la façon dont les évaluations sont planifiées et menées.

<sup>2</sup> À l'hiver 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a informé les ministères qu'à l'avenir, le document ne devra être mis à jour que tous les 3 ans, à moins d'un changement important à la structure des résultats d'un ministère.



de l'évaluation soit effectuée conformément à cette exigence. Au cours du processus de planification de l'évaluation, toutes les évaluations qui ont été complétées et approuvées au cours du dernier exercice financier, dans ce cas 2023-2024, sont ensuite intégrées à la dernière année du nouveau plan, et doivent être achevées et approuvées d'ici la fin du cinquième exercice financier.

Le présent plan d'évaluation a été élaboré en consultation avec l'équipe d'audit interne du Ministère en tenant compte du Plan d'audit axé sur les risques. Le calendrier des audits et des évaluations a été établi de manière à ne pas surcharger les programmes.

Au moment de l'élaboration du plan d'évaluation, des commentaires sont demandées de tous les secteurs du Ministère. Le plan est ensuite présenté au Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation du Ministère à des fins d'examen. L'approbation finale est ensuite obtenue par la sous-ministre.

### **3. CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PLANIFICATION DES ÉVALUATIONS**

#### **3.1 Principales responsabilités ministérielles**

Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada continu de renouveler la relation de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les activités du Ministère sont axées sur la modernisation des structures du gouvernement du Canada afin de permettre aux peuples autochtones de renforcer leur capacité et de soutenir leur vision de l'autodétermination. Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada dirige également les travaux du gouvernement du Canada dans le Nord en appuyant les organisations, les personnes, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord du Canada dans la poursuite d'un Nord fort, inclusif, dynamique, prospère et autosuffisant.

Les principales responsabilités de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada pour 2024-2025 sont les suivantes :

- Relations Couronne–Autochtones — comprenant dix programmes de soutien ;
- Affaires du Nord — comprenant sept programmes de soutien.

Le programme de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique a été retiré de l'inventaire des programmes (Affaires du Nord), car la responsabilité du programme a été transférée à Savoir polaire Canada.

#### **3.2 Structures des programmes**

Les activités du Ministère sont en grande partie structurées par des ententes de financement ou des ententes officielles avec des partenaires autochtones et/ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux. La plupart des programmes ministériels, qui représentent la majeure partie des dépenses, sont exécutés dans le cadre de partenariats avec des organisations autochtones, des gouvernements autochtones ou des communautés autochtones, et dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales.



À l'heure actuelle, Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada dispose de vingt-cinq autorités de subventions et de contribution actives pour appuyer les dix-sept programmes de son répertoire et les multiples initiatives et activités qui soutiennent ces dix-sept programmes. Il n'existe pas de relations uniques dans tous les cas entre les autorisations énumérées dans le Budget principal des dépenses et le répertoire des programmes permanents de subventions et contributions inventoriés par le Ministère. Un certain nombre de programmes s'appuient sur de multiples subventions et contributions, et inversement, il existe des subventions et contributions qui contribuent à de multiples programmes. Le présent plan a été élaboré à l'aide du Guide provisoire des résultats du Conseil du Trésor, qui a été mis à jour en août 2018 et qui reconnaît qu'un « programme » de subventions et contributions peut chevaucher deux programmes ou plus dans le répertoire des programmes et que leur relation n'est pas toujours unique.

### 3.3 Exemptions de l'application de l'article 42.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques

Comme indiqué, la *Loi sur la gestion des finances publiques* (section 42.1) oblige les ministères gouvernementaux à examiner, au moins une fois tous les cinq ans, la pertinence et l'efficacité de chaque programme de subventions et contributions en cours. Toutefois, conformément à la *Politique sur les résultats*, les programmes dont la valeur quinquennale moyenne est inférieure à cinq millions de dollars par année peuvent être exemptés de l'application de l'article 42.1 et n'ont pas à être évalués tous les cinq ans. Selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la moyenne quinquennale doit être calculée sur la base de trois années de dépenses réelles (Comptes publics) et deux années de dépenses prévues (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses). Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit des gabarits de tableaux de couverture (voir la section 4.3), mis à jour annuellement, aux ministères pour qu'ils les utilisent dans le calcul de ces moyennes.

D'après ces paramètres, aucune évaluation n'est prévue pour les programmes suivants :

**Tableau 1 : Programmes de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada qui ne feront pas l'objet d'une évaluation**

Répertoire des programmes	Justification	Budget principal des dépenses 2024-2025
Autres revendications	Aucune obligation d'informer les décisions importantes en matière de politiques ou de dépenses	Crédit 1 : 976 425 261 \$ Statutaire : 14 269 \$
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Non financé au moyen de subventions et contributions	Crédit 1 : 7 020 475 \$ Statutaire : 140 101 \$
Cadres réglementaires et législatifs du Nord	Moins de cinq millions de dollars en subventions et contributions sur cinq ans	Crédit 10 : 723 500 \$ Crédit 1 : 16 797 609 \$ Statutaire : 3 351 331 \$



### 3.4 Dépenses prévues et paiements de transfert

Conformément au Budget principal des dépenses, les dépenses totales prévues pour 2024-2025 sont présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Dépenses budgétaires totales prévues de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada (2024-2025) par responsabilité essentielle**

Responsabilité essentielle	Dépenses prévues pour 2024-2025
Relations Couronne–Autochtones	9 655 111 553 \$
Affaires du Nord	1 096 144 956 \$
Services internes	161 994 044 \$
<b>Total<sup>3</sup></b>	<b>10 913 250 553 \$</b>

Source : Budget principal des dépenses 2024-2025. Les chiffres comprennent les dépenses suivantes : les salaires, le fonctionnement et l'entretien, le capital, les dépenses prévues par la loi, les subventions et les contributions et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION

### 4.1 État d'avancement des évaluations en 2023-2024

Deux rapports d'évaluation portant sur les dépenses de programme de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada ont été complétés et approuvés en 2023-2024 :

- Évaluation du programme de négociation de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ;
- Évaluation du programme d'exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière.

### 4.2 Mise en œuvre du plan

Les évaluations sont utilisées pour éclairer la prise de décisions et la production de rapports (comme dans le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels), pour évaluer les progrès réalisés par les programmes dans l'obtention des résultats attendus et pour intégrer les leçons apprises afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes. Conformément à la *Politique sur les résultats*, le Ministère affiche les rapports d'évaluation approuvés sur son site internet, après en avoir fait part au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada<sup>4</sup>.

Les évaluateurs de la direction générale de l'évaluation travaillent en collaboration avec les partenaires et les intervenants afin d'adapter les projets d'évaluation aux besoins des décideurs, ainsi que pour expérimenter des méthodologies et des approches d'évaluation nouvelles et novatrices. La *Politique sur les résultats* prévoit une certaine souplesse dans les différents types d'évaluations réalisées, la détermination des enjeux et de la portée.

Le Ministère continue de renforcer les capacités en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes. À l'appui de cet

<sup>3</sup> Veuillez noter que le prêt consenti dans le cadre du Programme des revendications particulières (25 903 000 \$) est exclu des dépenses prévues, car il est non budgétaire.

<sup>4</sup> <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1583415407032/1583415434880>



objectif, la direction générale de l'évaluation met l'accent sur la composition des groupes de travail d'évaluation pour s'assurer que les groupes de travail d'évaluation sont représentatifs de l'entité évaluée et que les partenaires autochtones peuvent participer à la gouvernance de l'évaluation. Les membres de groupes de travail d'évaluation fournissent des conseils et des orientations qui aident à planifier les évaluations, à interpréter les résultats des évaluations et à élaborer des recommandations.

L'équipe d'évaluation est fortement engagée à s'adapter à la culture, et en plus des efforts personnels de réconciliation, est guidée par le mandat du Ministère de renouveler les relations de nation à nation et de soutenir l'autodétermination. Ainsi, il y a eu des événements qui sont survenus au cours des dernières années, comme la découverte de tombes anonymes, qui ont nécessité la mise en pause de certaines évaluations pour démontrer le respect et la bienveillance, à l'égard de l'impact sur les principales parties prenantes et partenaires impliqués dans les évaluations. En règle générale, dans le cadre de ses évaluations, Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada se concentre à faire progresser de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Parfois, cela signifie que les évaluations prendront plus de temps que prévu et que, pour être respectueux et inclusif, des retards peuvent survenir.

Au moment de la planification des évaluations, la direction générale de l'évaluation établit la portée de chaque projet de manière à éviter tout chevauchement. Par exemple, le Programme des sites contaminés du Nord reçoit une partie de son financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), une initiative horizontale relevant de plusieurs ministères, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada. L'équipe du PASCf conduit l'évaluation de l'initiative horizontale en fonction de ses propres exigences. Sur le fondement de celle-ci, la direction générale de l'évaluation définit la portée de son évaluation en vue de se pencher sur les domaines ou les activités qui n'ont pas été évalués par l'équipe de l'initiative horizontale.

La planification supplémentaire des évaluations individuelles comprend l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus, qui est au cœur de toutes les phases des évaluations de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada. De la conception à la rédaction du rapport, l'analyse comparative entre les sexes plus est un élément clé intégré à toutes les phases, y compris dans l'élaboration des questions clés d'évaluation et de la matrice d'évaluation. Par exemple, lors des premières discussions avec le programme, les équipes d'évaluation demandent des renseignements sur la façon dont le programme recoupe les questions d'analyse comparative entre les sexes plus et si des données sont recueillies.

### **4.3 Couverture prévue de l'évaluation**

La *Politique sur les résultats* exige que les plans d'évaluation ministériels présentent la couverture d'évaluation prévue des programmes continus de subventions et de contributions du Ministère, tels qu'ils sont énumérés dans l'inventaire des programmes, ainsi que les dépenses ministérielles totales prévues<sup>5</sup>. Le plan d'évaluation démontre l'étendue des plans du Ministère pour évaluer les dépenses du Ministère et des programmes, et fournit des justifications pour les dépenses du Ministère et des programmes qui ne sont pas évaluées pendant le cycle de planification quinquennal. Deux « tableaux de couverture » sont annexés à ce plan, dont les gabarits (feuilles de calcul) sont produits par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces gabarits sont utilisés dans le processus de planification pour calculer la couverture, c'est-à-dire le niveau (en dollars) et le pourcentage des dépenses que les évaluations planifiées sont censées couvrir. Les

---

<sup>5</sup> Total des dépenses prévues conformément au Plan ministériel.



résultats des calculs produits par les tableaux de couverture sont utilisés pour analyser dans quelle mesure le Ministère respecte ses obligations en matière d'évaluation.

Le tableau 3, Couverture prévue de l'évaluation des dépenses ministérielles en subventions et contributions, résume les résultats de l'analyse et le nombre d'évaluations prévues qui couvriront la totalité des montants votés de subventions et contributions de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada. Le programme Cadres réglementaires et législatifs du Nord qui n'est pas évalué (voir le tableau 1) utilise 723 500 \$ en subventions et contributions, moins de 0,01 % et arrondi à zéro.

**Tableau 3 : Couverture prévue de l'évaluation des dépenses ministérielles en subventions et contributions**

Exercice	Couverture des subventions et contributions votées	Pourcentage de couverture de subventions et contributions votées <sup>6</sup>	Nombre d'évaluations
2024-2025	129 062 362 \$	1 %	4
2025-2026	196 746 509 \$	2 %	4
2026-2027	407 330 977 \$	5 %	6
2027-2028	8 013 619 097 \$	90 %	3
2028-2029	160 954 310 \$	2 %	2
<b>Couverture totale prévue des subventions et contributions</b>	<b>8 907 713 255 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>19</b>
<b>Dépenses totales prévues des subventions et contributions</b>	<b>8 908 436 755 \$</b>		

Source : Budget principal des dépenses 2024 — 2025.

Le tableau 4, Couverture prévue de l'évaluation des dépenses budgétaires totales prévues du Ministère, résume les résultats de l'analyse du tableau de couverture et énumère le nombre d'évaluations prévues de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada, par année financière, montrant que la couverture représente 89 % des dépenses ministérielles prévues. Ces chiffres sur les dépenses comprennent le financement sous forme de subventions et de contributions ainsi que les salaires, les coûts de fonctionnement et d'entretien, les paiements prévus par la loi, les immobilisations et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

Certains domaines ne font pas l'objet d'activités d'évaluation, notamment les services internes<sup>7</sup> (161 994 044 \$ — 1,5 %); ainsi que les programmes et les autres dépenses qui ne sont pas financés au moyen de subventions et de contributions. La majeure partie des dépenses non prévues au titre des subventions et contributions sont destinées au programme Autres revendications (976 439 530 \$ — 9 %).

<sup>6</sup> Arrondi à zéro décimale.

<sup>7</sup> Bien qu'il n'y ait aucune obligation d'évaluer les activités qui relèvent des Services internes, l'efficacité et l'efficacités de certains de ces services peuvent être abordées dans le cadre des évaluations des programmes, des stratégies ou des initiatives.



**Tableau 4 : Couverture prévue de l'évaluation des dépenses budgétaires totales prévues du Ministère**

Exercice	Dépenses ministérielles	Pourcentage de couverture <sup>8</sup>	Nombre d'évaluations
2024-2025	202 495 114 \$	2 %	4
2025-2026	209 062 070 \$	2 %	4
2026-2027	1 065 673 994 \$	10 %	6
2027-2028	8 063 200 611 \$	74 %	3
2028-2029	206 352 174 \$	2 %	2
<b>Total de la couverture prévue de l'évaluation</b>	<b>9 746 783 963 \$</b>	<b>89 %</b>	<b>19</b>
<b>Total des dépenses ministérielles prévues</b>	<b>10 913 250 553 \$</b>		

Source : Budget principal des dépenses 2024 — 2025.

En résumé, on prévoit dix-neuf évaluations au cours des cinq prochaines années. Quatorze sont des évaluations de programme de base<sup>9</sup> pour le Ministère et cinq sont des évaluations horizontales pour lesquelles Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada est un ministère partenaire.

#### **4.4 Autres activités de la direction générale de l'évaluation**

En plus de mener des évaluations, la direction générale de l'évaluation entreprend des activités pour appuyer et renforcer les travaux d'évaluation et de mesure du rendement en augmentant la transparence et la responsabilisation. Ces activités comprennent la prestation de conseils et de soutien sur la mesure du rendement, la planification et la production de rapports au niveau ministériel, le soutien des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi que l'élaboration de recherches et d'études spéciales sur les enjeux relatifs à l'évaluation. Certaines de ces activités sont décrites ci-dessous.

##### **Développement professionnel**

La Direction générale a appuyé la formation sur l'évaluation pour le personnel existant et les nouveaux employés, conformément à la *Politique sur les résultats (Directive sur les résultats)*, que les dirigeants principal de l'évaluation doivent veiller à ce que les évaluateurs ministériels aient l'occasion de perfectionner leurs compétences. De plus, tous les membres de l'équipe ont reçu une formation sur la façon dont les pratiques d'évaluation peuvent faire progresser la réconciliation.

##### **Pratiques d'élaboration conjointe dans les évaluations de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada**

Dans le cadre de sa pratique d'évaluation, la Direction générale de l'évaluation cherche à accroître la participation des Autochtones tout au long du processus d'évaluation. Cela comprend

<sup>8</sup> Arrondi à zéro décimale.

<sup>9</sup> Cela comprend l'évaluation de Nutrition Nord Canada, qui est une évaluation horizontale dirigée par Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada, avec Services autochtones Canada et l'Agence de la santé publique du Canada en tant que partenaires.



des mesures pratiques pour aider à accroître la sensibilisation, la mobilisation et la capacité des peuples et des organisations autochtones à participer au processus d'évaluation.

Lors de la planification d'une évaluation, on tient compte des éléments suivants :

- Minimiser les préjugés et s'assurer que les membres de l'équipe d'évaluation ont un niveau d'expérience approprié et sont culturellement compétents.
- Faire preuve de respect et d'appréciation envers les participants autochtones ainsi que les cultures et traditions autochtones.
- Faire participer les représentants autochtones et les membres de la communauté au processus d'évaluation.
- Mobiliser les universitaires, les consultants et les organisations techniques autochtones.
- Utiliser des cadres d'évaluation et des méthodes de collecte de données autochtones.

Comme nous l'avons mentionné, la Direction générale de l'évaluation met l'accent sur la composition des groupes de travail sur l'évaluation afin de s'assurer que les partenaires autochtones peuvent participer à la gouvernance de l'évaluation. De plus, afin de s'assurer que les points de vue des groupes autochtones sont pleinement et fidèlement reflétés, la Direction générale de l'évaluation mène des études de cas, des visites sur place, des sondages, des groupes de discussion et des entrevues avec des informateurs clés des peuples autochtones. Les évaluations comprennent la participation de nombreux intervenants et partenaires autochtones.

En ce qui concerne l'analyse et la production de rapports d'évaluation, les évaluations comprennent des observations sur la mesure dans laquelle les programmes de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada ont contribué aux efforts de réconciliation du gouvernement du Canada et à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies).

La Direction générale de l'évaluation élabore actuellement un guide sur l'élaboration conjointe en évaluation. Le guide vise à aider les évaluateurs de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada à améliorer les pratiques d'élaboration conjointe avec les partenaires autochtones. Le guide décomposera l'approche d'élaboration conjointe suivie par la Direction générale de l'évaluation en fonction des processus et comprendra des stratégies et des ressources d'élaboration conjointe.

À l'avenir, la Direction générale de l'évaluation continuera d'élaborer et d'améliorer ses pratiques d'élaboration conjointe et collaborera avec les partenaires et les intervenants autochtones pour améliorer ses approches de mobilisation et d'évaluation.

## Groupes de travail

La direction de l'évaluation, au nom du secteur de la vérification et de l'évaluation, dirige le groupe de travail sur l'analyse comparative entre les sexes plus du secteur de la vérification et de l'évaluation dans le cadre d'un projet interne visant à accroître les connaissances et la sensibilisation à l'analyse comparative entre les sexes plus et à élaborer une trousse d'outils qui sont pertinents pour le secteur. Cette recherche porte sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus au sein du secteur de la vérification et de l'évaluation, mais elle portera également sur les considérations relatives à l'analyse comparative entre les sexes plus provenant d'autres domaines pertinents au sein de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada, ainsi que d'autres groupes d'évaluation du gouvernement du Canada en ce qui



concerne la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus dans les travaux d'évaluation.

### **Conseils organisationnels en matière de mesure du rendement**

Bien que la direction générale de l'évaluation ne soit pas responsable de la fonction de mesure du rendement à Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada, la dirigeante principale de l'évaluation a un rôle, selon la *Politique sur les résultats*, à donner des conseils sur la mesure du rendement et sur l'information dans le cadre de résultats ministériels, les profils d'information sur le rendement, et les documents destinés au Cabinet. Pour chaque mémoire au Cabinet et présentation au Conseil du Trésor pertinente, la direction générale de l'évaluation vérifie que les plans d'information sur le rendement et les évaluations sont suffisants et que les constatations de l'évaluation sont incluses et présentées de manière exacte. Il est important que la fonction d'évaluation et la fonction de mesure du rendement travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que la validité, la fiabilité, la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement recueillie peuvent appuyer les évaluations. Dans le cadre de ce processus, la direction générale de l'évaluation participe à l'examen et fournit des commentaires sur les profils d'information sur le rendement, et les conseillers principaux en résultats du Bureau des résultats et de l'exécution de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada sont toujours invités à participer aux groupes de travail sur l'évaluation.

### **Conseils organisationnels en matière d'évaluation**

En plus d'appuyer l'élaboration des présentations au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet, la direction générale de l'évaluation formule des conseils sur le plan ministériel, les rapports sur les résultats ministériels et les autres activités connexes. Par exemple, en 2023-24, la direction générale a examiné 29 présentations au Conseil du Trésor et 16 mémoires au Cabinet.

### **Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation**

La dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation, ainsi que l'équipe d'évaluation, collaborent avec la dirigeante principale des finances, des résultats et de l'exécution (à titre de chef de la mesure du rendement pour Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada) sur les divers intrants de la mesure du rendement. Au cours de l'exercice de 2022-2023, le Ministère a introduit le premier membre autochtone de l'externe au Comité dans le but de diversifier les perspectives. Le Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation, qui est présidé par la sous-ministre, examine un large éventail de produits de mesure du rendement et d'évaluation lors de ces réunions.

### **Examens**

De temps à autre, la direction générale de l'évaluation effectue des examens qui sont distincts des évaluations et qui sont menés au cas par cas, selon les directives de la sous-ministre et/ou du Conseil du Trésor. La direction générale de l'évaluation et d'autres directions générales du secteur de la vérification et de l'évaluation effectuent ou commandent ces examens, documents de travail et études portant sur des sujets pertinents à leur mandat.



## 4.5 Défis

### Ressources humaines

Il y a toujours une forte demande de compétences en évaluation à l'échelle du gouvernement fédéral, ce qui contribue aux défis liés au recrutement et au maintien en poste d'évaluateurs qualifiés. La direction générale de l'évaluation a été proactive dans le recrutement de nouveaux diplômés universitaires et d'évaluateurs qualifiés en mettant l'accent sur la diversité afin de renforcer les capacités et de satisfaire aux exigences d'évaluation du Ministère. En outre, la direction générale embauche des étudiants tout au long de l'année et accorde la priorité aux étudiants autochtones et aux membres des autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans le cadre de son processus de recrutement.

### Renseignements sur le rendement

La disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement demeurent un défi pour les activités d'évaluation. Le gouvernement du Canada a adopté la *Politique sur les résultats* pour instaurer une culture de mesure et d'évaluation du rendement, en adoptant une approche axée sur les résultats qui repose sur la collecte de renseignements sur le rendement. Dans le cadre de tous les programmes gouvernementaux, on est tenu d'élaborer des profils d'information sur le rendement qui serviront de guide pour recueillir des données sur le rendement. Les évaluations ont souvent formulé des recommandations visant à améliorer les profils d'information sur le rendement et la gestion des données des programmes. Bien que la collecte de données et la responsabilisation relèvent des programmes, l'équipe d'évaluation a soulevé la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des données dans ses recommandations.



## 5. CALENDRIER QUINQUENNAL DES ÉVALUATIONS

2024-2025	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2024-2025	Trimestre et date prévus pour l'approbation <sup>10</sup>
Évaluation de la gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits</li> </ul>	OAN	2016-2017	126 519 618 \$	Trimestre 1 2024-2025 Avril 2024
Évaluation du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, phase IV (horizontale, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada)	OAN	2018-2019	41 285 913 \$	Trimestre 2 2024-2025 Septembre 2024
Évaluation de la Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique	OAN	2012-2013	26 582 631 \$	Trimestre 2 2024-2025 Septembre 2024
Évaluation de consultation et d'accommodement	SMO	2015-2016	8 106 952 \$	Trimestre 4 2024-2025 Mars 2025

2025-2026	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2024-2025
Évaluation de la Politique stratégique et scientifique du Nord	OAN	Jamais évaluée	9 052 825 \$
Évaluation de Nutrition Nord Canada (horizontale, dirigée par Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada)	OAN	2020-2021	132 984 365 \$
Évaluation à l'adaptation aux changements climatiques et énergie propre	OAN	2022-2023	67 024 880 \$

<sup>10</sup> Les dates d'approbation prévues sont les dates (exercice financier) auxquelles l'évaluation devrait être approuvée par la sous-ministre.



Évaluation de l'initiative horizontale liée aux objectifs de conservation marine (horizontale, dirigée par le ministère Pêches et Océans Canada)	OAN	Jamais évaluée	À déterminer
<b>2026-2027</b>	<b>Secteur</b>	<b>Dernière évaluation</b>	<b>Total des dépenses de programmes prévues pour 2024-2025</b>
Évaluation de la mobilisation et de soutien de la capacité des Autochtones	POS	2021-2022	291 726 831 \$
Évaluation des services dirigés par les Autochtones	POS	2021-2022	102 124 879 \$
Adaptation aux effets des changements climatiques (récapitulation des évaluations ministérielles) (horizontale, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada)	OAN	2020-2021	s.o.
Évaluation de l'Initiative horizontale relative à l'évaluation d'impact et processus de réglementation (horizontale, dirigée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada [Environnement et Changement climatique Canada])	SMO	2022-2023	À déterminer
Évaluation horizontale de l'initiative de Favoriser la mise en place d'une économie circulaire des plastiques	OAN	2022-2023	À déterminer
Évaluation du Programme des sites contaminés dans le Nord	OAN	2021-2022	671 822 284 \$
<b>2027-2028</b>	<b>Secteur</b>	<b>Dernière évaluation</b>	<b>Total des dépenses de programmes prévues pour 2024-2025</b>
Évaluation de la gestion et mise en œuvre des accords et traités	SMO	2022-2023	2 009 265 594 \$
Évaluation des séquelles des pensionnats	RP	s.o.	34 173 423 \$
Évaluation des revendications particulières	RP	2022-2023	6 019 761 594 \$
<b>2028-2029</b>	<b>Secteur</b>	<b>Dernière évaluation</b>	<b>Total des dépenses de programmes prévues pour 2024-2025</b>



Évaluation de la négociation de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives	TGA	2023-2024	143 681 245 \$
Évaluation de l'exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière	RP	2023-2024	62 670 929 \$

Notes :

1. Le total des dépenses de programme prévues comprend les dépenses suivantes : salariales, de fonctionnement et d'entretien, en immobilisation, prévues par la loi et le financement des subventions et contributions, ainsi que les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés.
2. Les chiffres sont fondés sur le budget principal des dépenses de 2024-2025.



## ANNEXE A — CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS 2024-2025

Responsabilité essentielle	Résultats ministériels	Répertoire des programmes
Relations Couronne–Autochtones	Les injustices du passé sont reconnues et réglées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et mise en œuvre des ententes et traités</li> <li>• Consultation et accommodement</li> <li>• Négociation des traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives</li> <li>• Mobilisation et soutien de la capacité des Autochtones</li> <li>• Services dirigés par les Autochtones</li> <li>• Autres revendications</li> <li>• Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière</li> <li>• Convention de règlement relative aux pensionnats indiens</li> <li>• Séquelles des pensionnats</li> <li>• Revendications particulières</li> </ul>
	Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance	
	Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	
	Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être	
Affaires du Nord	Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique</li> <li>• Politique stratégique et scientifique du Nord</li> <li>• Nutrition Nord Canada</li> <li>• Adaptation aux changements climatiques et énergie propre</li> <li>• Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique</li> <li>• Sites contaminés dans le Nord</li> <li>• Cadres réglementaires et législatifs du Nord</li> </ul>
	Les communautés nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes	
	Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable	

